



CONTRÔLE D'EDUCATION À LA CITOYENNETE ET À LA MORALE

Sujet I : Les partis politiques

Consigne de travail : L'élève insistera sur l'évolution des systèmes de partis au Cameroun de 1948 à 1990.

Sujet II : Démocratie et liberté

Il n'y a pas meilleur régime qu'un régime démocratique parce que la loi est même pour tous et seule la démocratie instaure et garantit les libertés individuelles, cela à condition d'identifier république et démocratie pour ne pas réduire la démocratie à une forme de gouvernement, mais voir en elle les principes de toute société politique. (...)

La vie démocratique suppose un Etat de droit dans lequel la loi est la même pour tous. (...)

Si les libertés fondamentales ont toujours de nouveau besoin d'être défendues, c'est parce que, rappelons-le la démocratie abrite des courants de pensées différents. En effet, le peuple dans un régime démocratique laisse entendre deux voix, trois voix, plusieurs voix. Ainsi, lorsque la pluralité d'avis, d'opinions ou de propositions cohabitent et se font concurrence pacifiquement pour se faire entendre, cela suppose donc que dans une démocratie, chacun est libre d'exprimer son opinion et d'adhérer à un groupe d'individus convaincus par cette opinion ce que l'on appelle un parti politique. C'est cela même la marque de fabrique de la démocratie puisque aucun autre régime politique n'applique cela. La démocratie suppose l'existence de trois grandes libertés que sont : la liberté d'expression, d'association et de presse. Sans elles, points de démocratie.

Charles de Rémusat, Liberté et démocratie, 1863, P.10-11

1. Donnez : la nature, l'auteur et l'idée générale du document.
2. Qu'est-ce que la démocratie ? Sur quels principes se fonde-t-elle ?
3. a/ D'après le texte, quelle est la condition indispensable à l'existence d'une démocratie ?
b/ Expliquez son importance dans la pratique de la démocratie.
4. a/ Quel est le rôle de l'opposition dans une démocratie ?
b/ Donnez deux (02) preuves du respect de la démocratie au Cameroun.
5. Selon vous, quelles sont les limites à la mise en application de la démocratie au Cameroun ?